

Bonjour Madame, Monsieur,

Afin de procéder à l'émission du certificat, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre les documents suivants :

- Connaissance / LTA.
- Facture commerciale.
- Facture du fret (si la valeur n'est pas mentionnée sur la facture commerciale).
- Déclaration d'exportation ou numéro MRN.
- Carte d'abonnement de l'OGEFREM.
- Numéro FXI.

Dès réception des documents, nous vous enverrons un draft pour vérification, modification et confirmation des informations insérées. Après votre confirmation du draft, nous émettrons la facture de référence. Dès réception de votre preuve de paiement, le certificat FERI validé vous sera transmis.

Veuillez noter les tarifs en vigueur pour la souscription des certificats FERI :

FERI MARITIME :

- 1 x 40' : 110,00 €
- 1 x 20' : 60,00 €
- Vrac / RORO / LCL : 4,00 € x poids/m³
- Vrac (biens de première nécessité) : 0,50 € x poids/m³
- + 40,00 € de frais d'émission
- + 2,00 € d'impôt (applicable pour un montant facturé majeur que 77,47€).

Un montant minimum de facturation de 20,00 € est applicable.

FERI AÉRIENNE :

- Poids taxable x 0,10 €
- + 40,00 € (frais d'émission du certificat)
- + 2,00 € d'impôt (applicable pour un montant facturé majeur que 77,47€).

Un montant minimum de facturation de 20,00 € est applicable.

Enfin, nous vous informons qu'il est possible de créer un plafond, en versant un montant de votre choix, qui permettra d'accélérer la procédure de validation des certificats FERI.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos Salutations Distinguées.